

(19)



Europäisches Patentamt

European Patent Office

Office européen des brevets



(11)

EP 0 933 586 A1

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:

04.08.1999 Bulletin 1999/31(51) Int Cl.⁶: **F21M 3/08**(21) Numéro de dépôt: **99400185.7**(22) Date de dépôt: **27.01.1999**

(84) Etats contractants désignés:

**AT BE CH CY DE DK ES FI FR GB GR IE IT LI LU
MC NL PT SE**

Etats d'extension désignés:

AL LT LV MK RO SI(30) Priorité: **28.01.1998 FR 9800904**(71) Demandeur: **VALEO VISION
93000 Bobigny (FR)**

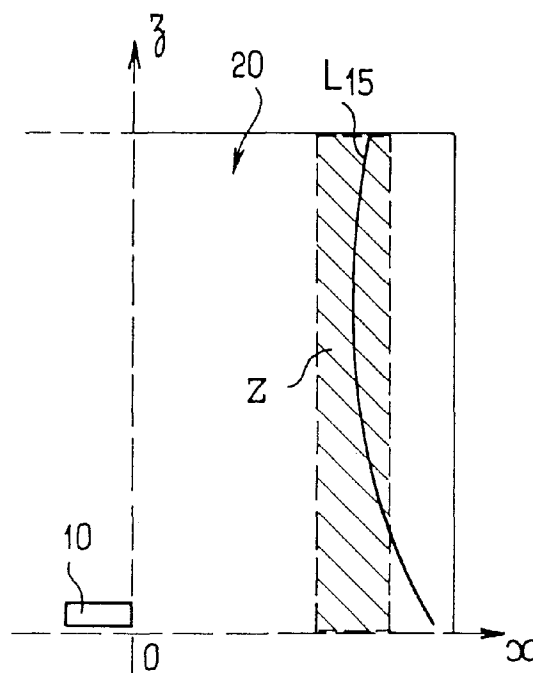
(72) Inventeurs:

• **Reiss, Benoît
75018 Paris (FR)**• **Albou, Pierre
75013 Paris (FR)**(74) Mandataire: **Le Forestier, Eric
Cabinet Regimbeau,
26, avenue Kléber
75116 Paris (FR)**(54) **Projecteur de véhicule automobile, comportant une source transversale et apte à engendrer un faisceau à coupure non rectiligne**

(57) Un projecteur de véhicule automobile comprend une source lumineuse (10), un miroir (20) et une glace (50), la source étant orientée essentiellement transversalement à un axe optique du miroir.

Selon l'invention, le miroir comprend, dans au moins une zone (Z) apte à engendrer des images de la source présentant une inclinaison variant dans un intervalle limité autour d'une inclinaison donnée par rapport à l'horizontale, des moyens de correction optique aptes à positionner lesdites images le long d'une partie inclinée (HC) d'une coupure du faisceau engendré par ledit miroir (20), dont l'inclinaison correspond à ladite inclinaison donnée des images.

Application aux projecteurs pour faisceau de croisement européen.

**FIG. 2****EP 0 933 586 A1**

Description

[0001] La présente invention concerne d'une façon générale les projecteurs de véhicules automobiles, et plus précisément un projecteur susceptible d'émettre un faisceau à coupure, dont au moins une partie de la coupure présente une inclinaison oblique, typiquement à 15°, par rapport à l'horizontale.

[0002] Une telle coupure est par exemple celle définie par les règlements européens en la matière, et comporte, pour un sens de circulation à droite, une demi-coupure gauche horizontale et une demi-coupure droite relevée de 15° au-dessus de l'horizontale.

[0003] On connaît déjà des miroirs de projecteurs capables d'engendrer par eux-mêmes, en coopérant avec une source lumineuse allongée orientée axialement, un faisceau délimité par une telle coupure.

[0004] On citera notamment les documents FR-A-2 536 502, FR-A-2 599 121, FR-A-2 609 148, FR-A-2 639 888, FR-A-2 664 667 au nom de la Demanderesse.

[0005] Ces miroirs connus, s'ils donnent généralement satisfaction, sont cependant d'une conception telle qu'il leur est difficile d'aboutir au résultat recherché en termes de coupure si la source, telle que le filament cylindrique d'une lampe à incandescence, n'est pas orientée axialement, c'est-à-dire parallèlement à l'axe optique du miroir.

[0006] Or on cherche aujourd'hui à réaliser des projecteurs dans lesquels la source est orientée dans le miroir toujours horizontalement, mais cette fois-ci transversalement à l'axe optique.

[0007] Une telle orientation a pour but notamment de réaliser des projecteurs dont le miroir présente une dimension en hauteur au moins égale, voire sensiblement supérieure, à sa dimension en largeur.

[0008] Certes la Demanderesse a également développé des surfaces réfléchissantes aptes à engendrer avec une source ayant une telle orientation, et sans recourir à des coupelles ou analogues occultant une partie du rayonnement émis par la source, des faisceaux à coupure. On trouve ainsi dans FR-A-2 602 305 la description d'un miroir apte à coopérer avec une source transversale pour engendrer un faisceau antibrouillard, et dans FR-A-2 602 306 la description d'un miroir apte à coopérer sélectivement avec deux sources transversales pour engendrer respectivement un faisceau de croisement et un faisceau de route conformes aux règlements des Etats-Unis d'Amérique, le faisceau de croisement étant délimité par une coupure formée par deux demi-plans horizontaux décalés en hauteur.

[0009] Mais il n'existe dans l'état de la technique aucune solution pour engendrer, avec une telle source transversale, un faisceau de type européen.

[0010] La présente invention vise à pallier ces limitations de l'état de la technique.

[0011] Elle propose à cet effet un projecteur de véhicule automobile tel que défini dans la revendication 1.

[0012] Des aspects préférés, mais non limitatifs, du

projecteur selon l'invention sont définis dans les revendications dépendantes.

[0013] D'autres aspects, buts et avantages de la présente invention apparaîtront mieux à la lecture de la description détaillée suivante de formes de réalisation préférées ce celle-ci, donnée à titre d'exemple non limitatif et faite en référence aux dessins annexés, sur lesquels :

la figure 1 est une vue de dos d'un miroir de projecteur, et de la source associée, permettant d'expliquer le comportement du miroir en termes d'inclinaison des images engendrées,

la figure 2 est une vue partielle de dos d'un autre genre de miroir et de sa source, illustrant le même type de comportement,

la figure 3 est une vue schématique en coupe de la partie de miroir et de la source de la figure 2,

la figure 4 est une vue en coupe verticale axiale illustrant la construction d'un miroir auquel s'applique avantageusement la présente invention,

la figure 5 est une vue de face du miroir de la figure 4, la figure 6 illustre la répartition, sur un écran de projection, d'images de la source engendrées par le miroir des figures 4 et 5,

la figure 7 illustre une première forme de réalisation concrète d'un miroir de projecteur selon l'invention, les figures 8 et 9 illustrent schématiquement, respectivement en coupe horizontale axiale et en vue de face, la conception d'une surface réfléchissante de l'une des zones du miroir de la figure 7,

la figure 10 illustre la répartition d'images de la source obtenues avec la zone conçue selon les figures 8 et 9,

les figures 11 et 12 illustrent schématiquement, respectivement en coupe horizontale axiale et en vue de face, une variante de la conception d'une surface réfléchissante de l'une des zones du miroir de la figure 7,

la figure 13 illustre la répartition d'images de la source obtenues avec la zone conçue selon les figures 11 et 12,

les figures 14 à 27 illustrent par des ensembles de courbes isocandela le comportement photométrique de différentes zones du miroir de la figure 7 et son comportement global,

la figure 28 est une vue en coupe verticale axiale d'un projecteur selon une autre forme de réalisation concrète de l'invention,

la figure 29 est une vue de face du projecteur de la figure 28,

la figure 30 est une vue de dessus d'un élément de masquage du projecteur des figures 28 et 29, et la figure 31 illustre en vue de face une forme de réalisation concrète d'un miroir du projecteur des figures 28 et 29.

[0014] En référence tout d'abord à la figure 1, on a

représenté en vue de face un miroir 20 destiné à projeter à l'infini un faisceau lumineux d'éclairage, ce miroir recevant en son fond une source lumineuse constituée en l'espèce par le filament généralement cylindrique 10 d'une lampe à incandescence. L'axe du filament 10 est perpendiculaire à l'axe optique du miroir 20, qui est lui-même perpendiculaire au plan de la feuille, et l'axe du filament s'étend en l'espèce horizontalement.

[0015] On comprend que chaque point du miroir 20 va engendrer une image de la source 10 dont l'orientation, dans un plan de projection perpendiculaire à l'axe optique du miroir, va dépendre des coordonnées de ce point. Un premier élément de la démarche aboutissant à la présente invention consiste à localiser sur la surface du miroir les points qui engendrent des images de la source ayant une même inclinaison par rapport à l'horizontale, et en l'espèce une inclinaison de 15° dans le sens de rotation antihoraire, de manière à pouvoir ensuite, en positionnant ces images convenablement, engendrer au moins une partie de la demi-coupure inclinée à 15° d'un faisceau de croisement européen normalisé.

[0016] Ainsi la figure 1 illustre en vue en élévation de dos le cas d'école d'un miroir 20 possédant une surface réfléchissante en forme de paraboloïde de révolution focalisée en centre d'un filament transversal 10, et l'on a identifié sur cette surface un certain nombre de lignes de points de la surface (L_N) engendrant des images dont les grands axes ont tous la même inclinaison de N degrés par rapport à l'horizontale. En gras figurent les lignes L_{15} correspondant à des inclinaisons d'images de la source orientées à 15° dans un sens ou dans l'autre par rapport à l'horizontale.

[0017] On comprend donc qu'une zone Z du miroir, telle qu'indiquée par des hachures, va engendrer des images de la source ayant toutes une inclinaison qui varie dans des limites relativement étroites autour de l'orientation visée de 15°. Il est donc possible :

d'utiliser les autres parties de la surface du miroir pour former un faisceau tel qu'un faisceau de croisement européen normalisé, éventuellement en coopération avec des aménagements optiques sur la glace ;

- d'utiliser spécifiquement la zone Z pour au moins amorcer la demi-coupure remontante à environ 15° du faisceau, ici encore éventuellement en coopération avec la glace.

[0018] La figure 2 illustre en vue de dos un quart d'un miroir 20, qui est constitué par un morceau de paraboloïde focalisée en arrière du filament 10 et latéralement par rapport à celui-ci, ainsi que les lignes L_{15} d'iso-inclinaison des images à 15°. La figure 3 illustre la génératrice horizontale de ce quart de miroir, ainsi que la position du foyer F.

[0019] On comprend qu'une zone Z du miroir avoisinant la ligne L_{15} va permettre, avec la surface parabolique sus-décrite, d'engendrer des images du filament qui, dans un écran de projection, vont pivoter autour de

leur bord latéral homologue du bord du filament auquel est situé le foyer et dans des limites angulaires situées de part et d'autre de la valeur de 15°, ces images étant situées à droite du centre de référence de l'écran. Une telle surface est donc propre à amorcer la coupure remontante à 15°, et en même temps à créer une tache de concentration immédiatement au-dessous de cette coupure, comme on le verra en détail plus loin dans une forme de réalisation concrète de la présente invention.

[0020] En référence maintenant aux figures 4 et 5, qui illustrent un ensemble miroir/filament auquel on va appliquer l'obtention de coupure selon l'invention, on a représenté le filament cylindrique 10, qui peut typiquement être constitué, soit du filament transversal d'une lampe normalisée H3 montée axialement au fond du miroir, soit du filament axial d'une lampe H1 ou H7 montée latéralement dans le miroir.

[0021] Les génératrices verticales haute et basse, respectivement 20h et 20b, du miroir 20 sont conçues de manière à amener toutes les images du filament 10 au-dessous et essentiellement au ras du niveau horizontal, de manière à pouvoir engendrer, comme on le verra en détail plus loin, des faisceaux à coupure nette de bonne qualité.

[0022] Préférentiellement, et en se référant en particulier à la figure 4, ces génératrices verticales sont construites en traçant des droites D1 tangent à la surface du filament 10, ces droites se trouvant du côté arrière du filament pour ce qui concerne la génératrice supérieure 20h, et se trouvant du côté avant du filament pour ce qui concerne la génératrice 20b.

[0023] A chacune de ces droites D1, correspondant à un rayon lumineux émis par un bord du filament 10, sont respectivement associées des droites D2 parallèles à l'axe optique y-y du miroir, qui lui-même est sensiblement parallèle à l'axe du véhicule.

[0024] Pour chaque couple de droites (D1, D2) on détermine leur bissectrice BS et la droite TG qui est perpendiculaire à cette bissectrice.

[0025] Chaque génératrice est construite de proche en proche, en partant du fond du miroir 20 que l'on fixe à une cote prédéterminée par rapport au filament, à partir des différentes droites TG obtenues, pour définir une ligne courbe, que l'on appellera dans la suite « génératrice évolutive » dans la mesure où elle ne présente pas un foyer fixe, mais un ensemble de foyers qui évoluent progressivement à mesure que l'on se déplace le long de ladite génératrice. Ces génératrices se distinguent en cela des génératrices à foyer fixe, c'est-à-dire paraboliques, décrites plus haut.

[0026] On comprend ici qu'en jouant sur la distance horizontale entre le fond du miroir 20 et le filament 10, on va pouvoir ainsi concevoir des génératrices 20a, 20b plus ou moins ouvertes ou fermées autour de la source, et donc jouer d'une part sur la taille des images du filament engendrées, et d'autre part sur la quantité de flux lumineux que le miroir récupère sur une hauteur donnée.

[0027] L'équation différentielle des génératrices 20h et 20b, qu'il est aisé de résoudre par des moyens de calcul assistés par ordinateur, peut s'exprimer de la façon suivante :

$$\Delta z = \Delta b.(z.\sin\beta - y.\cos\beta)$$

$$\Delta y = \Delta z.\operatorname{tg}(\beta/2)$$

avec comme conditions initiales :

$$z = -R_{\text{fil}}$$

$$y = -F$$

où :

(y,z) : repère orthonormé dont l'origine est au centre du filament 10, y étant l'axe optique horizontal et z étant vertical.

R_{fil} : rayon du filament, et

F : distance mesurée selon y entre le centre du filament et le fond du miroir.

[0028] On comprend que, grâce à une telle conception des génératrices 20h, 20b, ont aboutit à ce que chaque image du filament 10 qu'elle engendre se situe immédiatement au-dessous et au ras d'une coupure horizontale qui passe par l'axe y-y.

[0029] La figure 6 illustre la disposition des images, alignées au-dessous et au ras du plan horizontal, obtenues avec un miroir 20 possédant la génératrice verticale décrite ci-dessus et une génératrice horizontale présentant une certaine défocalisation par rapport à la source 10. Ces images définissent une coupure horizontale de très bonne netteté.

[0030] A partir de là, on comprend qu'en combinant une surface de ce type avec une surface constituée par exemple par la zone Z de la figure 2, on peut réaliser un faisceau de croisement conforme aux règlements européens.

[0031] On va maintenant décrire en référence à la figure 7 une forme de réalisation concrète d'un miroir défini avec la génératrice verticale décrite plus haut en référence à la figure 4, mais susceptible d'engendrer par lui-même, c'est-à-dire sans l'intervention de la glace de fermeture, un faisceau de croisement de type européen possédant la largeur horizontale requise. Celui-ci est engendré en divisant le miroir 20 en différentes zones comme illustré sur la figure 7.

[0032] Sur cette figure, le miroir possède une moitié supérieure 21 et une moitié inférieure 22, qui comportent chacune neuf zones, respectivement 211 à 219 et 221 à 229.

[0033] Dans l'exemple représenté, les différentes zones ont des largeurs relativement voisines, et typiquement comprises entre 6 et 13 mm, et sont caractérisées pour l'essentiel par des génératrices horizontales différentes, définies en fonction du décalage latéral et de l'étalement souhaités de la lumière.

[0034] Ainsi les zones centrales 215 et 225 qui engendrent des images du filament 10 qui sont horizontales ou très peu inclinées par rapport à l'horizontale, sont destinées à réaliser la coupure horizontale sur une étendue importante. Leur génératrice horizontale est avantageusement une droite.

[0035] Les zones 214 et 226 sont celles qui sont conçues selon les principes exposés plus haut en référence aux figures 1 à 3, et englobent respectivement la plus grande partie de deux lignes d'iso-inclinaison L₁₅ de manière à engendrer des images du filament qui sont parallèles ou modérément inclinées par rapport à la demi-coupure à 15° typique d'un faisceau de croisement européen.

[0036] Le positionnement des images du filament engendrées par ces deux zones immédiatement au-dessous de la demi-coupure inclinée est réalisé de préférence comme décrit plus haut. Ainsi l'on peut utiliser des zones 214, 226 soit constituées de morceaux de paraboles, soit présentant des génératrices horizontale et verticale de foyers différents (la position du foyer de la génératrice horizontale déterminant en particulier le positionnement symétrique ou au contraire dissymétrique des images par rapport au plan vertical axial passant par le centre de référence de l'écran de projection), soit encore et de préférence présentant une génératrice horizontale parabolique et une génératrice verticale évolutive telle que décrite ci-dessus en référence à la figure 4.

[0037] Ainsi les figures 8 et 9 illustrent le cas où la zone 214 est une surface engendrée en faisant glisser la génératrice verticale de la figure 4, de telle manière qu'elle reste parallèle au plan yOz, sur une génératrice horizontale constituée par un morceau de parabole dont le foyer F est situé en arrière du filament 10, et au droit de son centre. Il en résulte la répartition d'images telle qu'illustrée sur la figure 10, dont on observe qu'elle amorce avec netteté à la fois la demi-coupure horizontale hH du faisceau et sa demi-coupure remontante Hc, et qu'elle participe à une tache de concentration lumineuse dans l'axe de la route.

[0038] Les figures 11 et 12 illustrent quant à elles le cas où le morceau de parabole définissant la génératrice horizontale de la zone 214 présente un axe O'y' décalé latéralement par rapport à l'axe principal Oy du miroir, de manière à ce que le foyer F soit rapproché de l'extrémité latérale du filament 10 opposée au côté dans lequel se trouve la zone 214, tandis que la génératrice verticale est toujours du type de celle illustrée sur la figure 4. Les images résultantes sont illustrées sur la figure 13, et l'on observe que le décalage latéral du foyer F crée un décalage des images du côté de la demi-cou-

pure inclinée Hc, ainsi qu'une tache de concentration au-dessous de cette demi-coupure Hc, de manière à mieux éclairer le bas-côté de la route.

[0039] L'homme du métier saura facilement transposer la description ci-dessus au cas de la zone 226, ayant le même rôle, située dans la moitié inférieure du miroir. Le cas échéant, et de manière à élargir la tache de concentration et la définition de la demi-coupure inclinée, il peut être avantageux d'utiliser, pour les génératrices horizontales des zones 214 et 226, des foyers F positionnés différemment, l'un pouvant se trouver par exemple au droit d'un point situé entre le centre du filament et l'un de ses bords, et l'autre pouvant se trouver à l'extérieur de ce même bord.

[0040] Bien entendu, d'autres solutions peuvent être utilisées pour positionner les images du filament d'une façon analogue à celle illustrée sur les figures 10 et 13.

[0041] En particulier, on peut prévoir de réaliser la zone 214 en lui donnant une surface de base située dans la continuité, et avec les mêmes équations, que les surfaces des zones adjacentes du miroir, telles qu'on va les décrire plus loin, et en appliquant sur ces surfaces de base, par projection selon l'axe Oy, des éléments optiques correcteurs tels que des prismes et le cas échéant des stries destinés à positionner les images comme indiqué.

[0042] Une autre solution consiste à réaliser la zone 214 avec une surface s'étendant dans la continuité de celles des zones adjacentes, et en prévoyant dans la zone de la glace de fermeture qui est homologue des zones 214, 226 du miroir des prismes et le cas échéant des stries ayant la même fonction que celles projetées sur le miroir comme indiqué plus haut.

[0043] Les autres zones du miroir 20 de la figure 7 sont utilisées pour assurer une répartition lumineuse satisfaisante de la lumière dans les différentes zones du faisceau. Pour ce faire, on adapte au cas par cas les génératrices horizontales de ces zones, qui sont de préférence les mêmes pour la zone supérieure et pour la zone inférieure de manière à éviter des discontinuités susceptibles d'engendrer des défauts optiques.

[0044] On observera ici que si les génératrices des différentes zones adjacentes se raccordent entre elles de façon continue (mais pas nécessairement de façon dérivable), alors la surface du miroir est également continue dans la mesure où la surface est engendrée en faisant glisser la génératrice verticale le long de la génératrice horizontale.

[0045] On observera en outre que, si les zones centrales 215, 225 présentent la génératrice verticale telle que décrite en référence à la figure 2, les autres zones peuvent éventuellement présenter, selon la fonction qui leur est attribuée, des surfaces de types différents, et notamment des surfaces dérivées des enseignements des documents FR-A-2 536 502, FR-A-2 536 503, FR-A-2 602 305, FR-A-2 602 306, FR-A-2 609 146, FR-A-2 609 148, FR-A-2 639 888, FR-A-2 664 677 et FR-A-2 710 393, au nom de la Demanderesse.

[0046] Les figures 14 à 22 illustrent par des ensembles de courbes isocandela les parties de faisceau qui sont par exemple engendrées par les zones 214, 213, 212, 211, 216, 217, 218, 219 et 215 du miroir de la figure 7, tandis que les figures 23 et 24 illustrent l'allure obtenue en superposant respectivement les parties de faisceau des figures 14 à 17 et les parties de faisceau des figures 18 à 21.

[0047] La figure 25 illustre l'allure de la partie de faisceau engendrée par la moitié supérieure du miroir de la figure 11, tandis que la figure 26 illustre l'allure de la partie de faisceau engendrée par sa moitié inférieure.

[0048] La figure 27 illustre l'allure du faisceau globalement obtenu. On observe qu'il s'agit d'un faisceau présentant toutes les qualités requises en termes de largeur, d'épaisseur et de concentration dans l'axe de la route.

[0049] On observe en particulier sur la figure 14 la répartition lumineuse obtenue avec la zone 214 du miroir, résultant d'une répartition d'images du type de celle illustrée sur la figure 13.

[0050] On observera ici que la présente invention permet de réaliser, grâce au recours à une source transversale et aux différentes zones telles que décrites plus haut, des miroirs pour faisceau de croisement européen dont la largeur est sensiblement inférieure à la hauteur. Typiquement le rapport entre hauteur et largeur peut être compris entre 1,2:1 et 4:1.

[0051] La présente invention s'applique également à un projecteur selon une autre forme de réalisation concrète de l'invention, que l'on va maintenant décrire en référence aux figures 28 à 31.

[0052] Ainsi les figures 28 à 30 représentent un projecteur qui comprend principalement une source lumineuse 10, telle que le filament d'une lampe à incandescence ou l'arc d'une lampe à décharge, un premier miroir 40, un masque 30, un second miroir 20 et une glace 50.

[0053] Le projecteur comprend également, comme dans le cas précédent et de façon non illustrée mais classique en soi, un boîtier et différents aménagements auxiliaires pour son montage, sa connexion électrique, etc.

[0054] Le miroir 40 est du genre ellipsoïdal, de grand axe essentiellement vertical, et possède un premier foyer F1 ou foyer haut et un second foyer F2 ou foyer bas.

[0055] La source 10 est positionnée sur le foyer haut F1 ou en son proche voisinage. De préférence, dans le cas d'une source allongée, celle-ci s'étend horizontalement et perpendiculairement à l'axe optique AO tel qu'on va le définir plus loin.

[0056] Le masque 30 est une plaque plane opaque, réalisée par exemple en tôle, et possède une ouverture 31 dont la forme, de préférence rectangulaire et de grand axe perpendiculaire à l'axe optique AO, est illustrée sur la figure 3.

[0057] Le plan du masque passe par le foyer bas F2

du miroir 40 ou en son proche voisinage, et est positionné de telle manière que le foyer F2 soit situé au droit de l'ouverture 31. On notera ici que l'orientation préférée de la source réelle 10 telle que décrite plus haut est la plus adaptée pour « remplir » de façon homogène l'ouverture 31 avec la lumière réfléchiée par le miroir 20.

[0058] Le miroir 20 est un miroir de formation de faisceau d'éclairage qui est par exemple semblable à la moitié inférieure du miroir décrit en référence à la figure 7. Il définit un axe optique principal AO et qui est apte à coopérer avec la lumière passant par l'ouverture 31 du masque pour former le faisceau de croisement européen.

[0059] Dans le même esprit que précédemment, le recours à un masque 30 doté d'une ouverture 31 dont le grand axe s'étend transversalement à l'axe optique AO du projecteur permet d'engendrer des faisceaux tout à fait satisfaisants avec un miroir 20 dont la hauteur est importante, et typiquement au moins aussi grande que sa largeur.

[0060] En outre, le fait que la source virtuelle soit plane permet de construire au niveau du miroir 20 une surface optique qui engendre un faisceau à-coupe nette d'une manière plus simple qu'avec la source tridimensionnelle de la forme de réalisation précédente. En effet, alors que dans le cas d'une source tridimensionnelle, son contour vu du miroir 20 varie selon le point d'observation sur ce miroir, le recours à une source plane permet de rendre cette forme invariable, et en l'espèce en forme de parallélogramme, quel que soit le point d'observation.

[0061] En particulier, la section verticale axiale du miroir 20 peut être dans ce cas un simple morceau de parabole dont le foyer Fb se trouve placé au niveau du bord avant (c'est-à-dire le plus proche de la glace 50) de l'ouverture 31 du masque 30, ce qui a pour effet d'amener toutes les images de la source virtuelle au-dessous et au ras du plan horizontal.

[0062] En référence maintenant à la figure 31, on a représenté une forme de réalisation concrète du miroir 20 d'un projecteur du type représenté sur les figures 28 à 30. Il est subdivisé en deux zones, à savoir une zone supérieure 20a et une zone inférieure 20b, la hauteur de la zone 20b étant de préférence sensiblement supérieure à celle de la zone 20a.

[0063] Chacune de ces zones est subdivisée en sous-zones s'étendant côte-à-côte, chaque sous-zone étant apte à engendrer une partie de faisceau dont la position et la largeur dans le faisceau sont bien contrôlés.

[0064] Selon une forme de réalisation particulière, ces sous-zones sont formées par la projection orthogonale de stries telles que des stries cylindriques d'axes verticaux, sur une surface de base qui est par exemple du type défini dans les documents FR-A-2 536 502 et FR-A-2 536 503.

[0065] Un tel miroir à stries projetées est décrit en particulier dans le document FR-A-2 710 393.

[0066] Avantagusement, la zone supérieure 20a en-

gendre, avec en l'espèce sept sous-zones individuelles 21a à 27a, des parties de faisceau de largeur importante, avec des stries projetées d'un rayon de courbure relativement faible. Cette zone, proche de la source virtuelle définie par l'ouverture 31, engendre en effet des images relativement grandes de la source, peu propices à créer des zones de concentration bien définies dans le faisceau, mais au contraire propices à lui donner la largeur désirée.

[0067] La zone inférieure 20b du miroir, qui engendre des images plus petites de la source, est au contraire constituée de sous-zones 21b à 25b assurant un étalement latéral moins important, voire pratiquement nul, de manière à créer dans le faisceau une tache de concentration d'intensité appropriée dans l'axe de la route.

[0068] Enfin la sous-zone 24b, relativement étendue, est réalisée conformément à l'invention pour créer sur une étendue limitée la demi-coupe à 15°, par exemple en utilisant comme décrit plus haut une surface généralement parabolique dont le foyer est judicieusement positionné.

[0069] Ici encore, le projecteur permet d'engendrer un faisceau tout à fait satisfaisant en particulier en terme de définition de coupe.

[0070] On observera ici qu'une particularité de cette forme de réalisation, selon laquelle la sous-zone 24b qui définit la demi-coupe inclinée s'étend entre le bord inférieur du miroir et un niveau situé non pas à la hauteur de la source, mais sensiblement en-dessous de celle-ci, peut bien entendu être mise en oeuvre également, pour l'une des zones 21a, 22a ou pour les deux, dans la forme de réalisation de la figure 7. On évite ainsi de travailler avec des images plus inclinées du filament telles qu'elles sont engendrées par des points situés près du plan horizontal médian.

[0071] Bien entendu, la présente invention n'est nullement limitée aux formes de réalisation décrites et représentées, mais l'homme du métier saura y apporter toute variante ou modification conforme à son esprit.

Revendications

1. Projecteur de véhicule automobile, comprenant une source lumineuse (10 ; 31), un miroir (20) et une glace (50), la source étant orientée essentiellement transversalement à un axe optique du miroir, caractérisé en ce que le miroir comprend, dans au moins une zone (21a, 22a ; 24b) apte à engendrer des images de la source présentant une inclinaison variant dans un intervalle limité autour d'une inclinaison donnée par rapport à l'horizontale, des moyens de correction optique aptes à positionner lesdites images le long d'une partie inclinée (Hc) d'une coupe du faisceau engendré par ledit miroir, dont l'inclinaison correspond à ladite inclinaison donnée des images.

2. Projecteur selon la revendication 1, caractérisé en ce que la source (10 ; 31) est orientée horizontalement.
3. Projecteur selon la revendication 2, caractérisé en ce que la source (10) est une source réelle en volume. 5
4. Projecteur selon la revendication 3, caractérisé en ce que la source s'étend à une hauteur intermédiaire entre les bords supérieur et inférieur du miroir, et en ce que les moyens de correction optique sont prévus dans deux zones (214, 226) du miroir situées respectivement dans deux quadrants opposés du miroir. 10 15
5. Projecteur selon la revendication 2, caractérisé en ce que la source est une source plane.
6. Projecteur selon la revendication 5, caractérisé en ce que la source est définie à partir d'une lumière issue d'une source réelle (10) et projetée à partir d'un motif plan donné (31), et en ce que les moyens de correction optique sont prévus dans une zone (24b) du miroir décalée latéralement et s'éloignant verticalement de ladite source. 20 25
7. Projecteur selon l'une des revendications 5 et 6, caractérisé en ce que la ou chaque zone (214, 226 ; 24b) du miroir s'étend entre un bord supérieur ou inférieur du miroir et un plan essentiellement horizontal (xOy) passant au voisinage de la source plane (31). 30
8. Projecteur selon l'une des revendications 5 et 6, caractérisé en ce que la ou chaque zone (214, 226 ; 24b) du miroir s'étend entre un bord supérieur ou inférieur du miroir et une limite située à distance d'un plan essentiellement horizontal passant au voisinage de la source plane. 35 40
9. Projecteur selon l'une des revendications 1 à 8, caractérisé en ce que la ou chaque zone (214, 226 ; 24b) présente, en vue de face du miroir, un contour essentiellement rectangulaire de grand axe généralement vertical. 45
10. Projecteur selon l'une des revendications 1 à 9, caractérisé en ce que les moyens de correction sont constitués par une surface de la ou de chaque zone, qui possède une génératrice horizontale essentiellement parabolique. 50
11. Projecteur selon la revendication 10 prise en combinaison avec l'une des revendications 3 et 4, caractérisé en ce que ladite surface présente une génératrice verticale telle qu'un rayon lumineux (D1) émis tangentiellement par un bord de la source est réfléchi (D2) parallèlement audit axe optique, les rayons lumineux émis par le reste de la source étant réfléchis avec une inclinaison vers le bas par rapport audit axe optique.
12. Projecteur selon la revendication 10 prise en combinaison avec l'une des revendications 5 à 8, caractérisé en ce que ladite surface présente une génératrice verticale essentiellement parabolique dont le foyer s'étend au voisinage d'un bord de la source plane qui est transversal à l'axe optique.
13. Projecteur selon l'une des revendications 10 à 12, caractérisé en ce que l'axe ($O'y$) de la génératrice horizontale est décalé latéralement, par rapport au centre de la source, vers le côté du miroir opposé à celui contenant la zone qui possède cette génératrice horizontale.
14. Projecteur selon l'une des revendications 1 à 9, caractérisé en ce que les moyens de correction optique sont constitués par des éléments optiques projetés sur une surface de base de la ou desdites zones (214, 226 ; 24b) prolongeant de façon continue des zones adjacentes.
15. Projecteur selon l'une des revendications 1 à 9, caractérisé en ce que les moyens de correction optique sont constitués par des éléments optiques formés sur la glace du projecteur dans des zones de celle-ci qui sont homologues de la ou desdites zones (214, 226 ; 24b) du miroir.

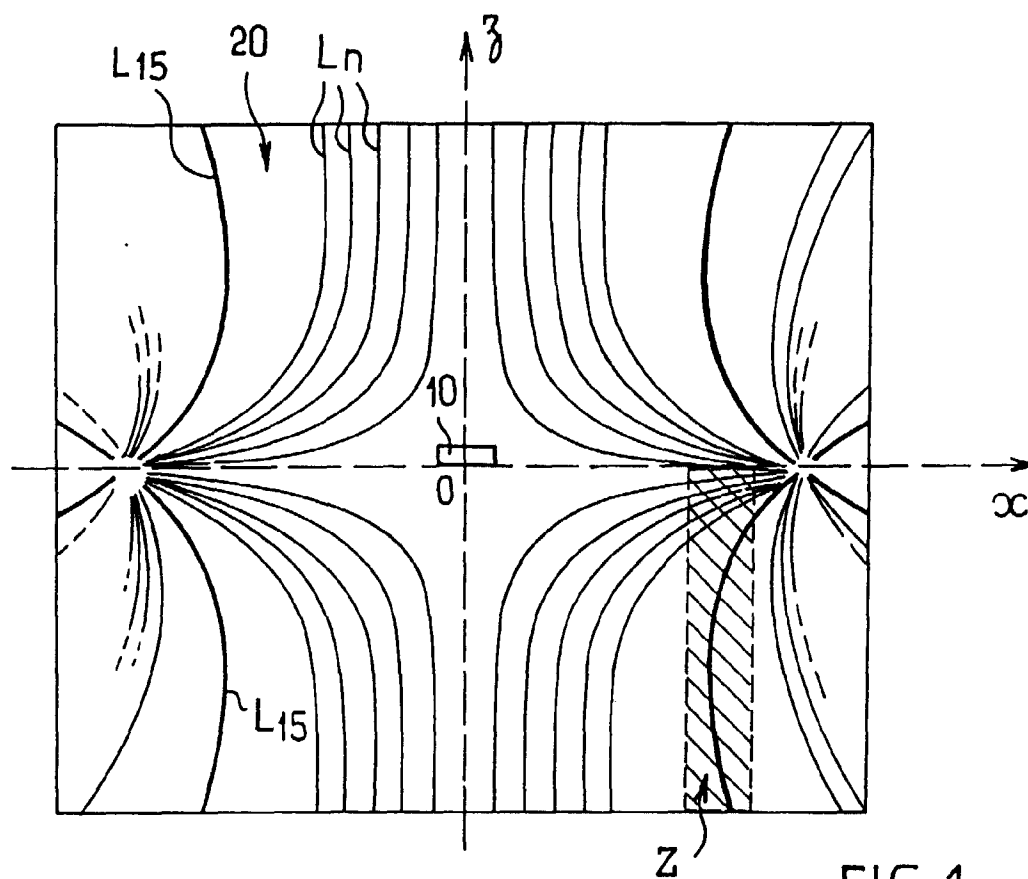


FIG. 1

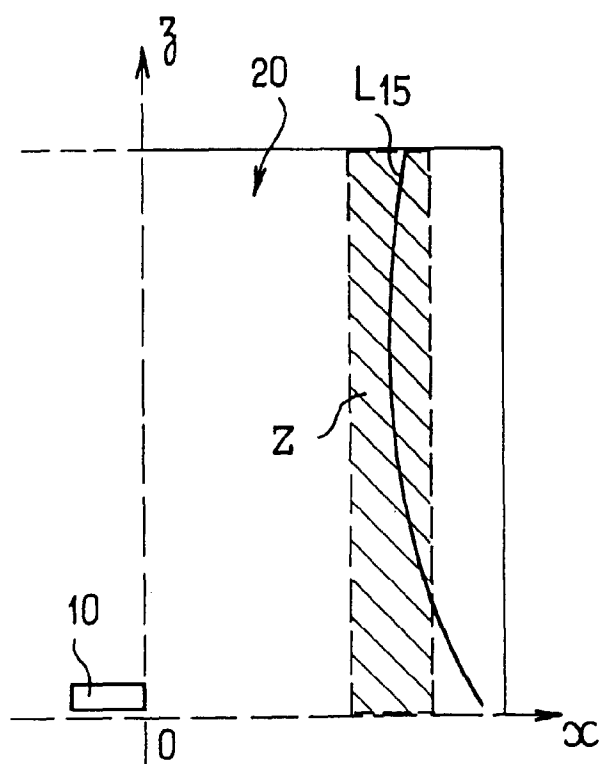


FIG. 2

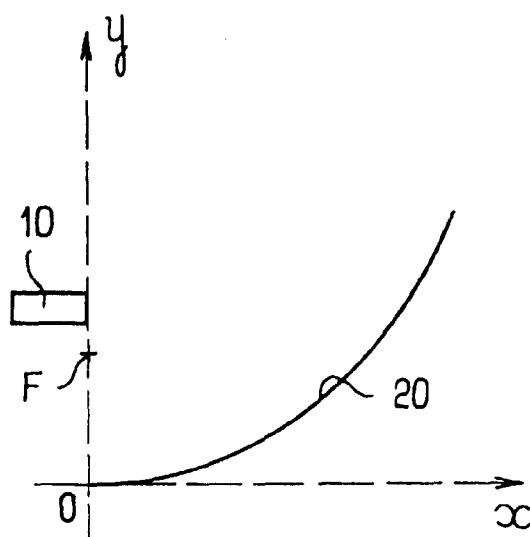


FIG. 3

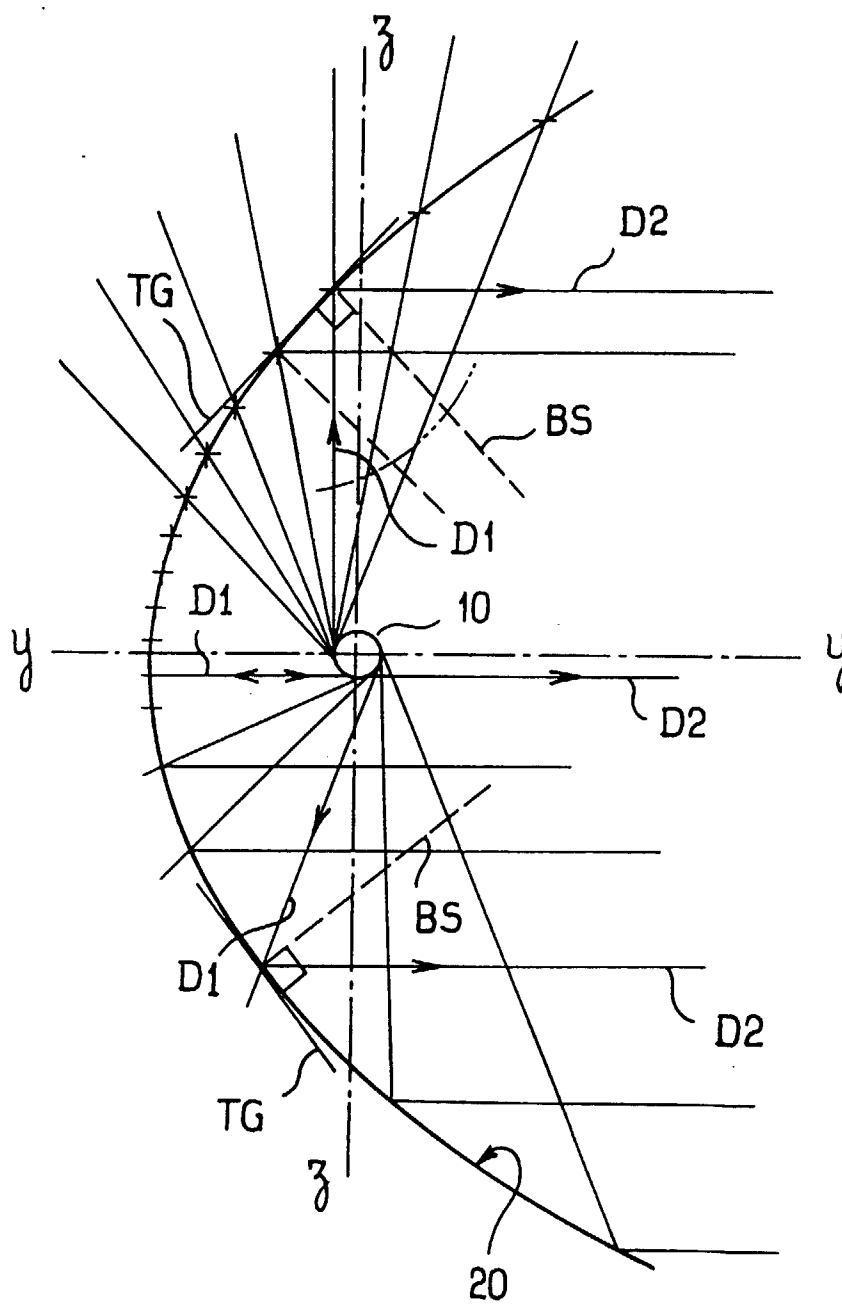


FIG. 4

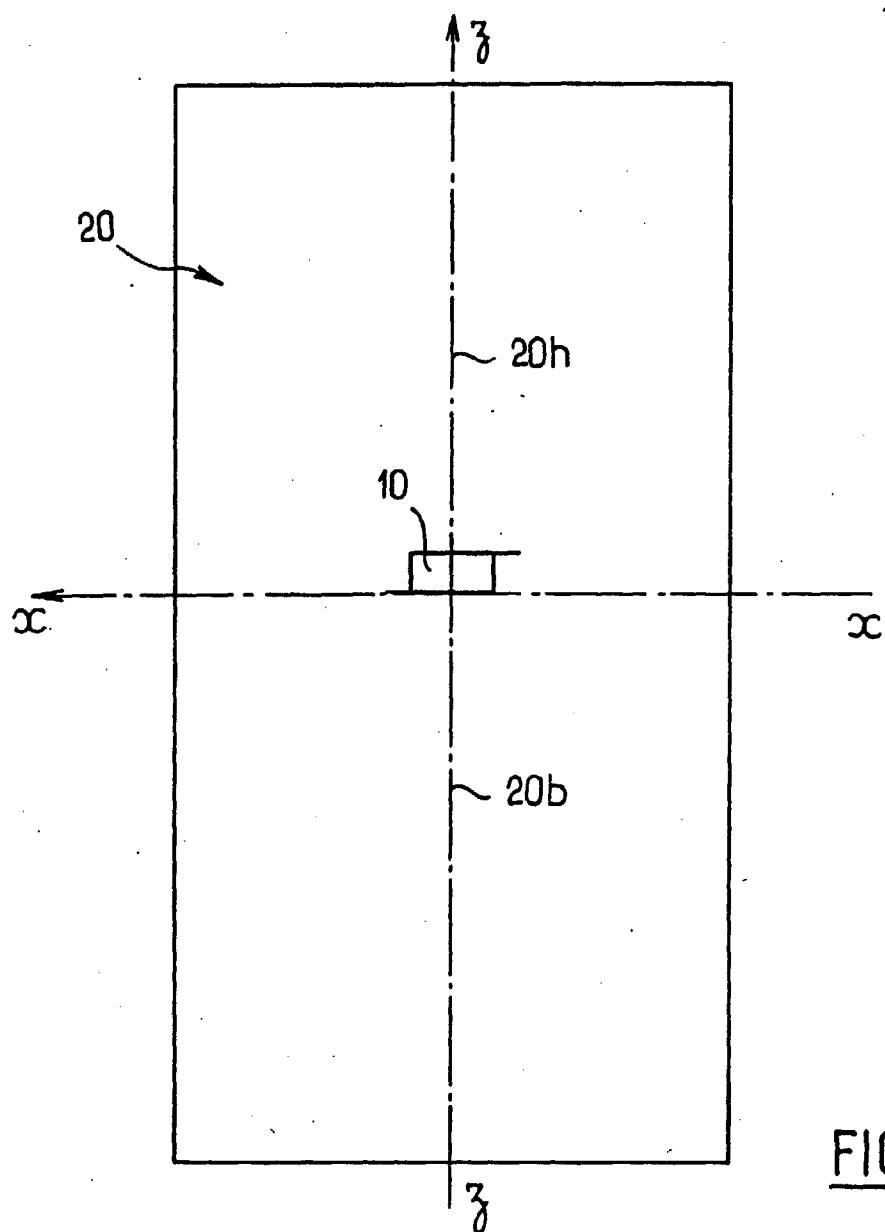


FIG. 5

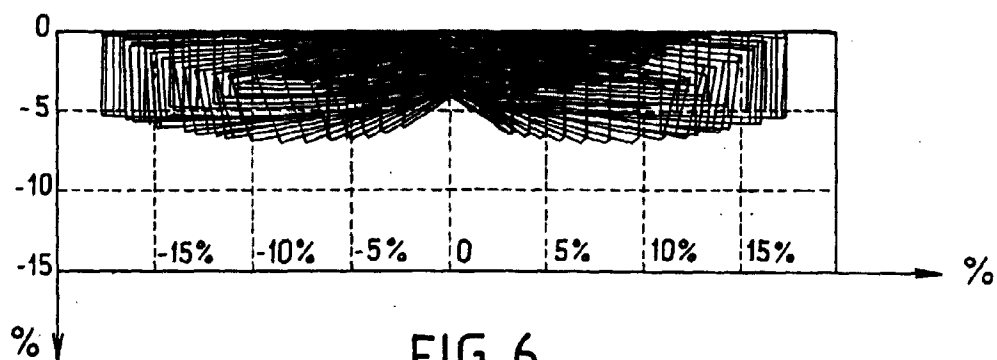


FIG. 6

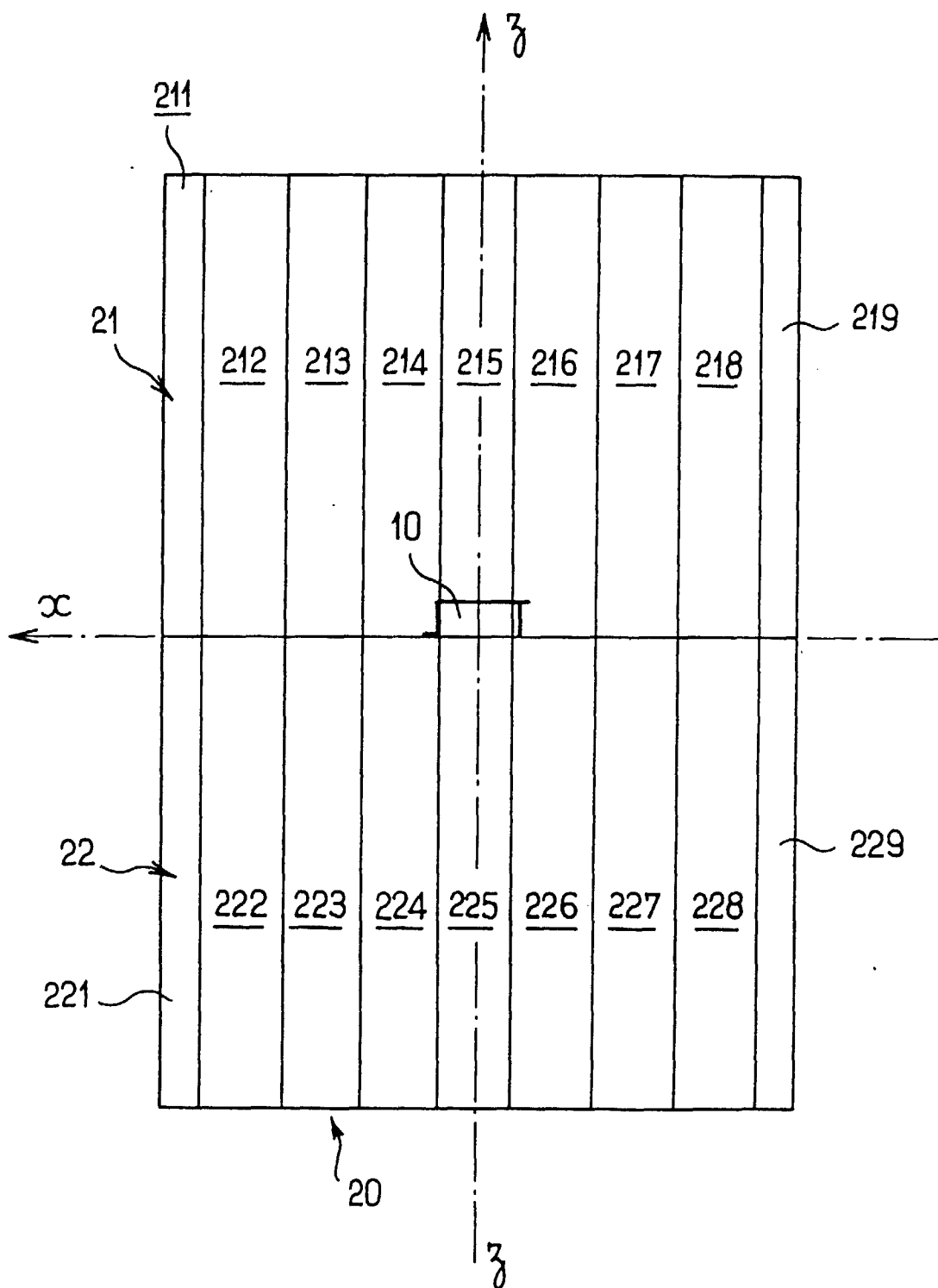


FIG. 7

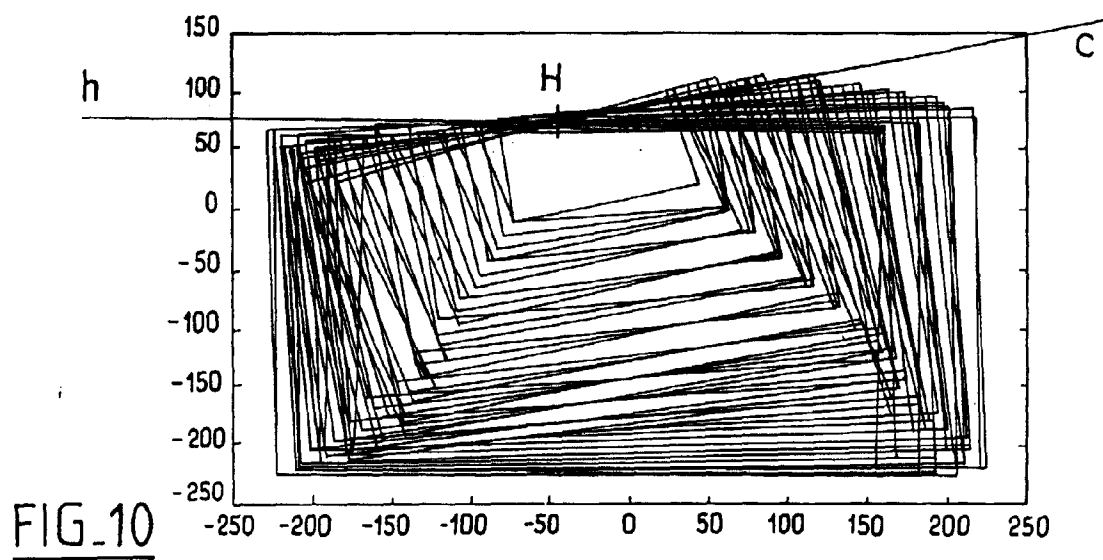
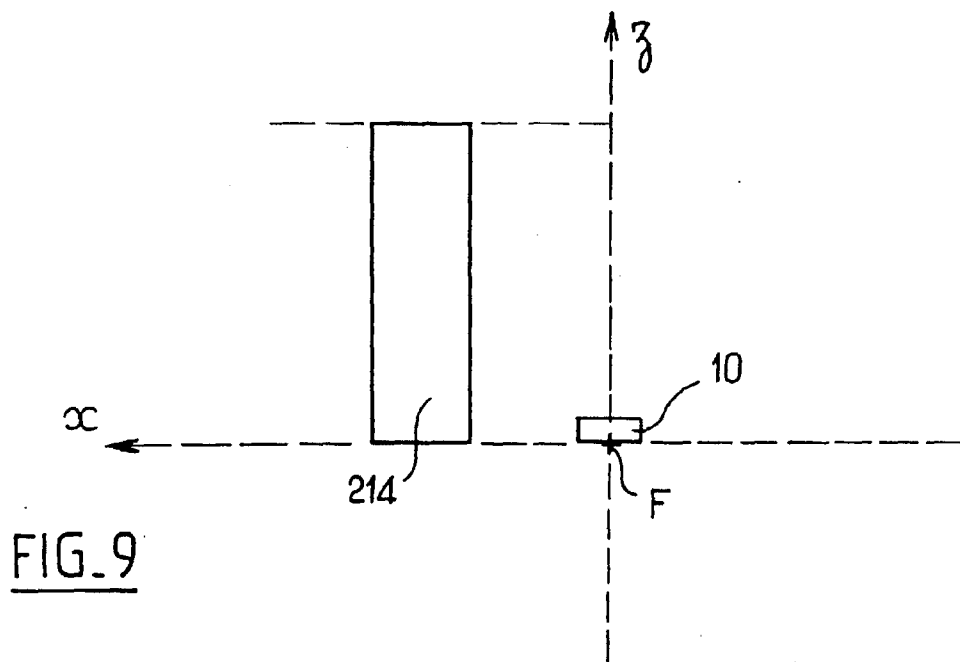
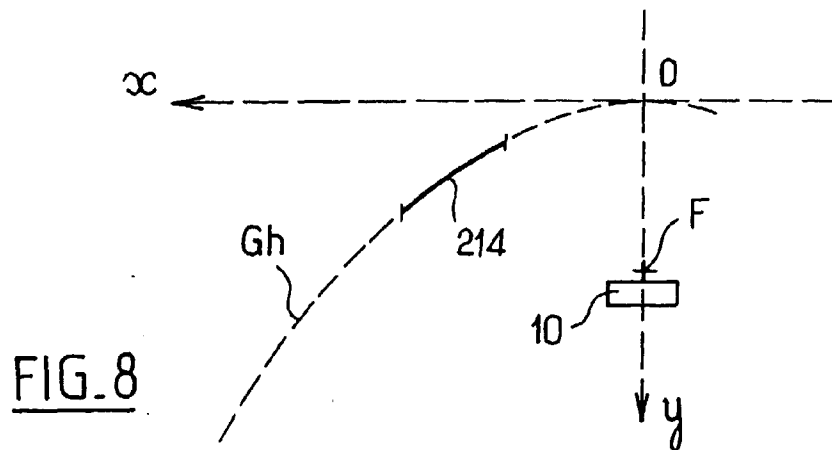


FIG. 11

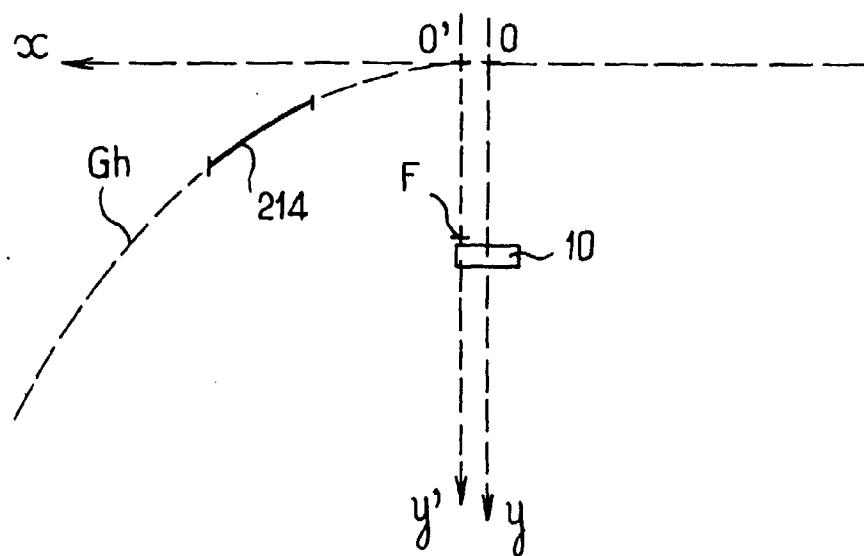


FIG. 12

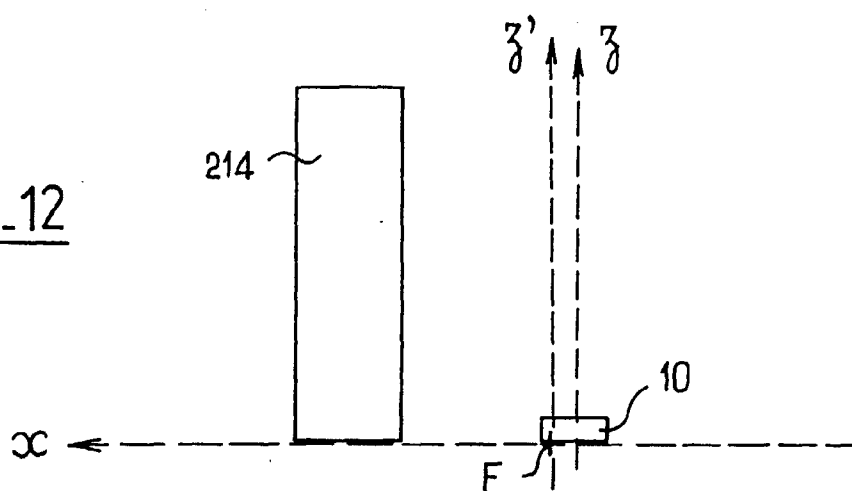
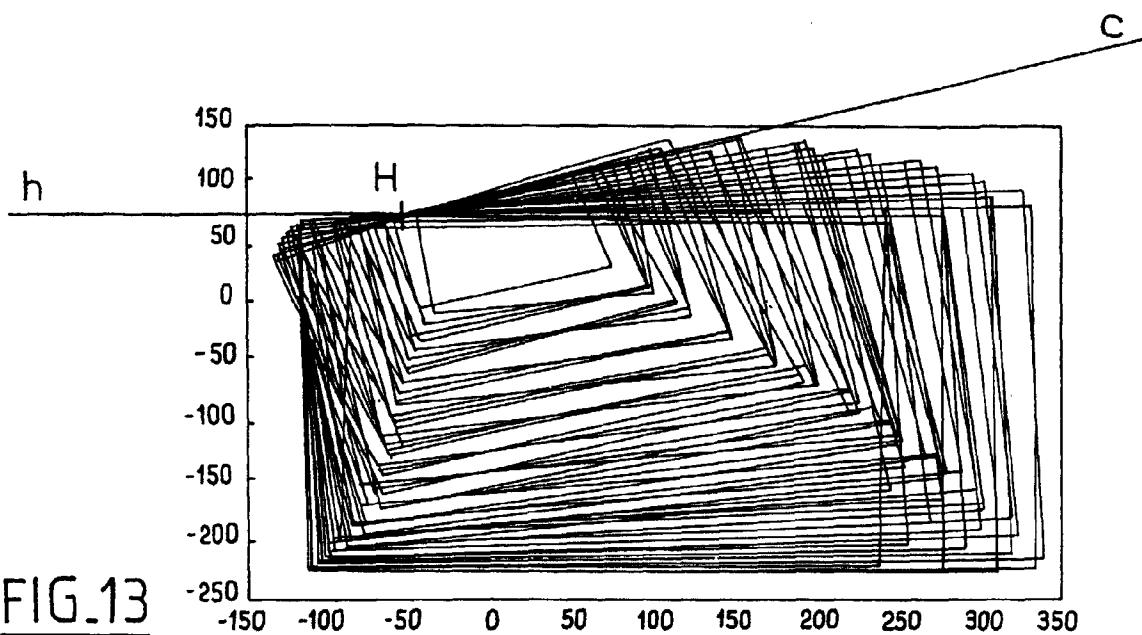


FIG. 13



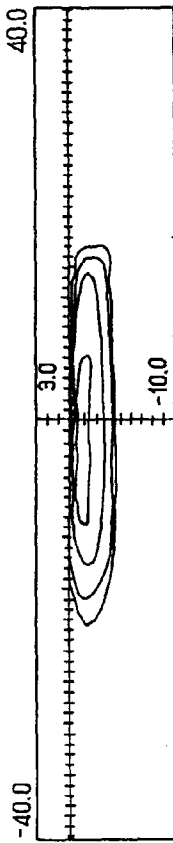


FIG. 18

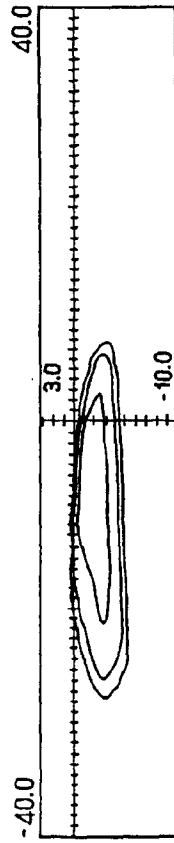


FIG. 19

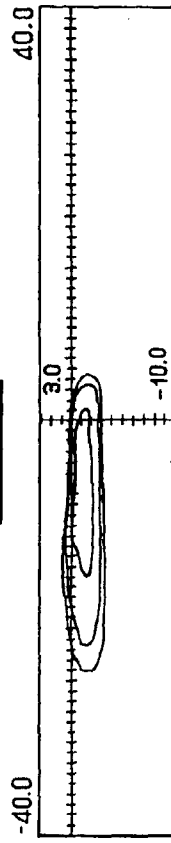


FIG. 20

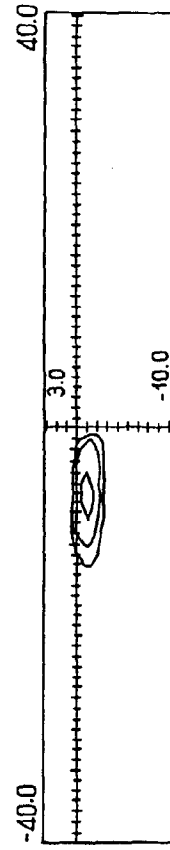


FIG. 21

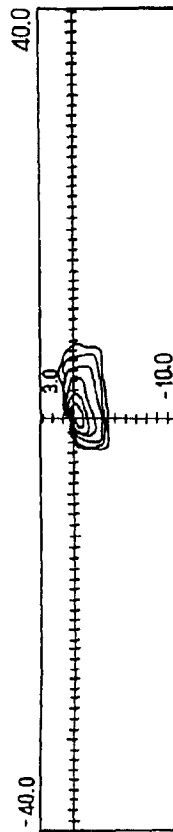


FIG. 14

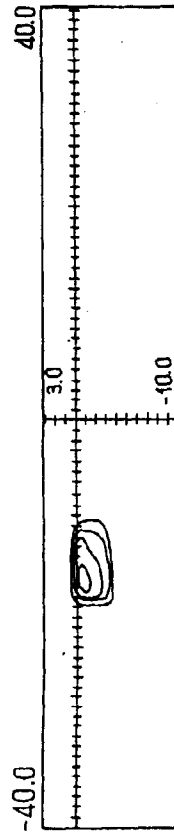


FIG. 15

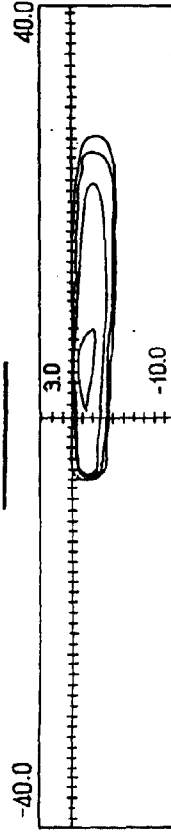


FIG. 16

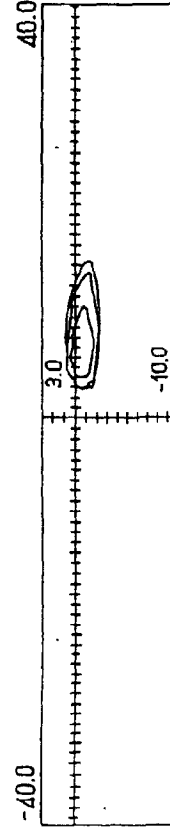


FIG. 17

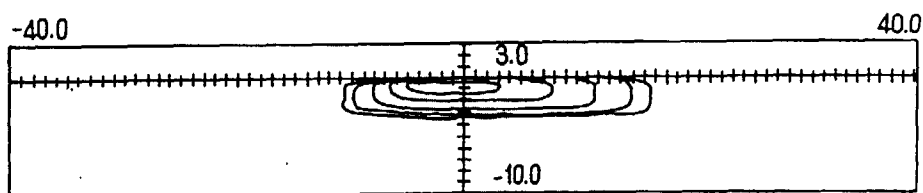


FIG. 22

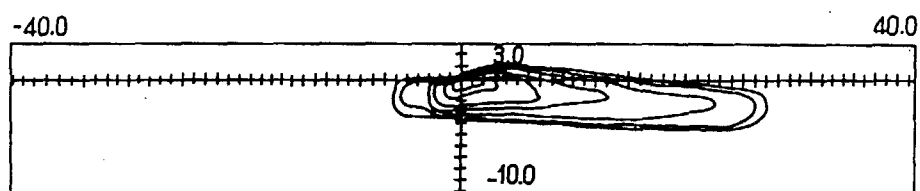


FIG. 23

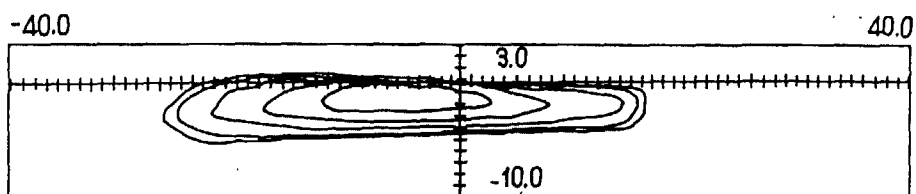


FIG. 24

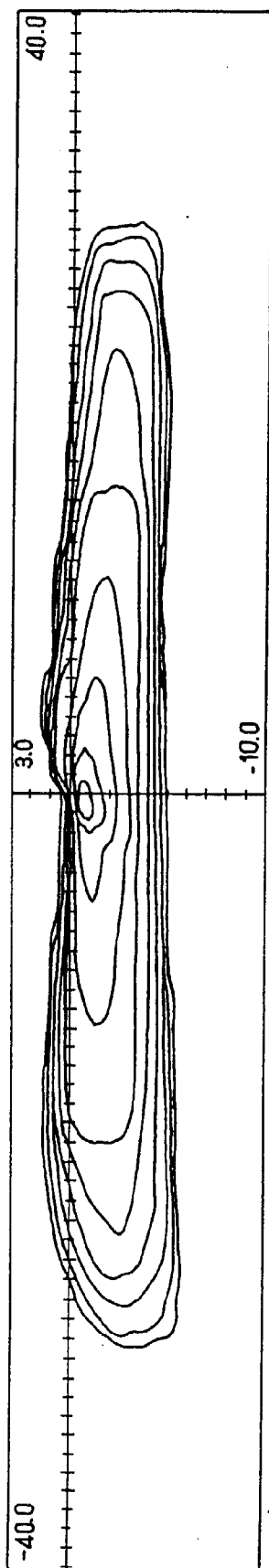


FIG. 25

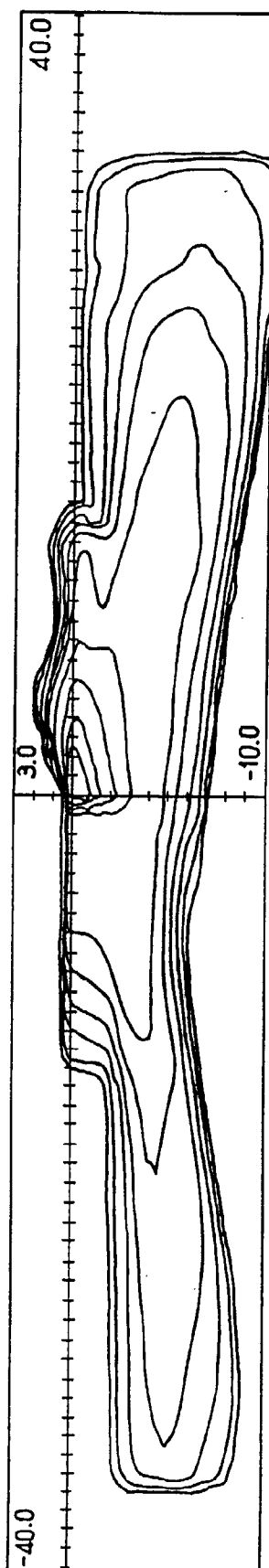


FIG. 26

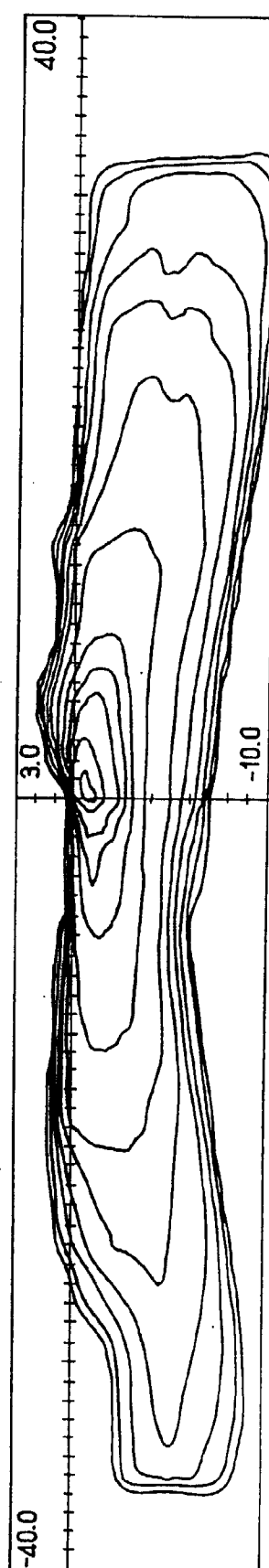


FIG. 27

FIG. 28

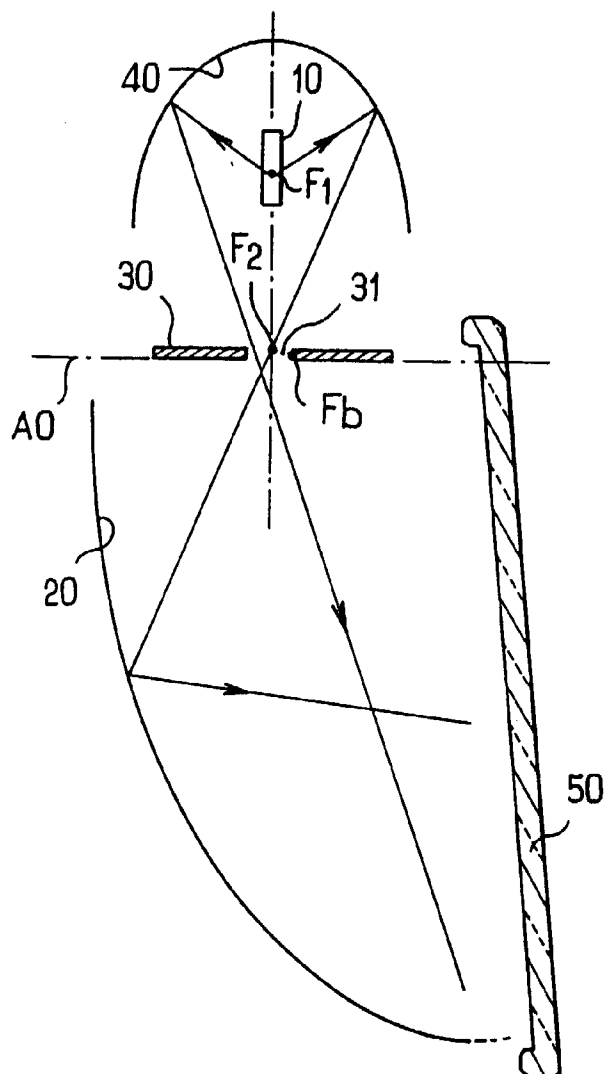


FIG. 29

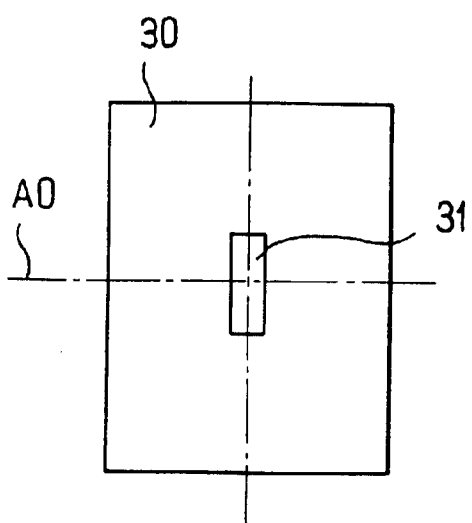
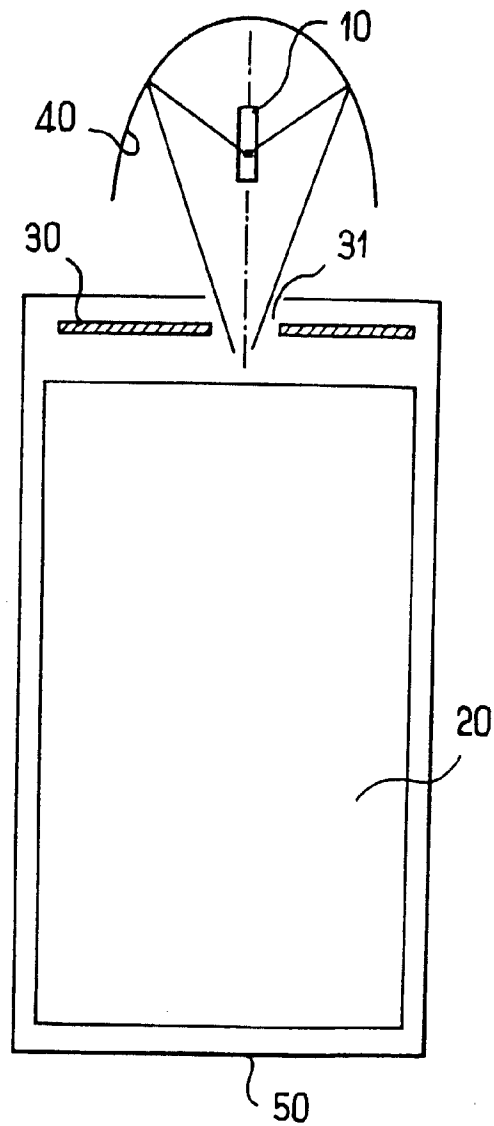
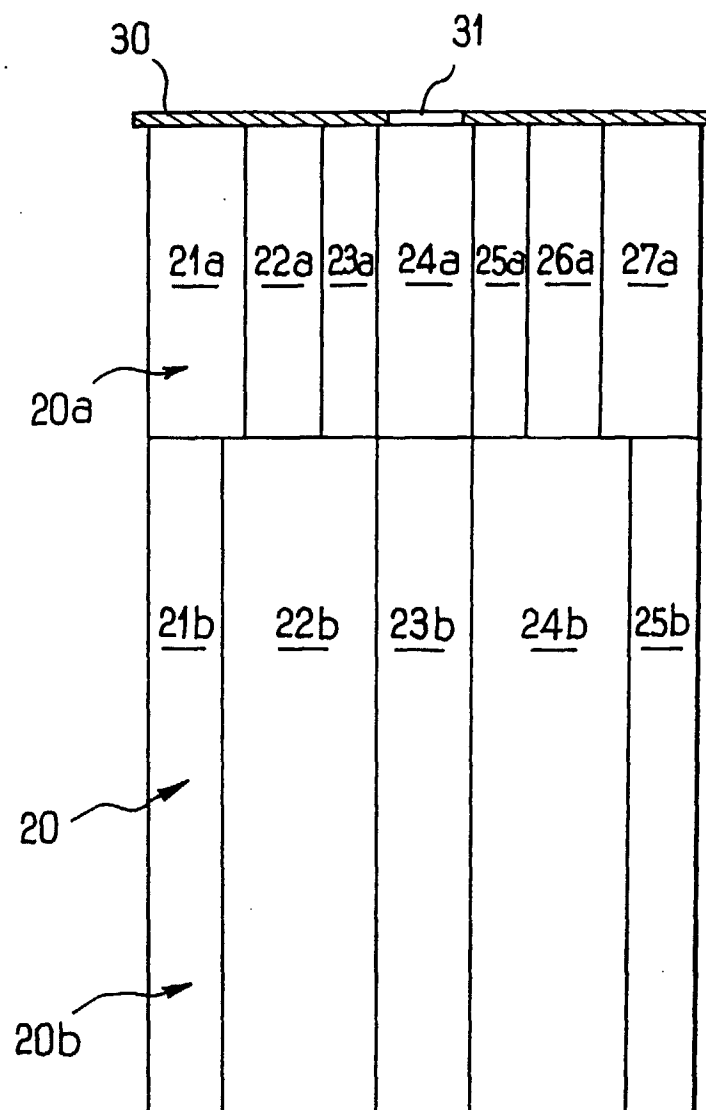


FIG. 30

FIG. 31



Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 99 40 0185

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.6)
X	FR 2 576 666 A (COMIND SPA) 1 août 1986 * page 2, ligne 34 - page 3, ligne 8 * * page 4, ligne 1 - ligne 6 * * page 4, ligne 29 - page 5, ligne 10 * * figures 2,4 * ---	1	F21M3/08
A	GB 2 109 530 A (CIBIE PROJECTEURS) 2 juin 1983 * page 1, ligne 87 - ligne 105 * * figures 1-3 * ---	1-3	
A	GB 2 284 658 A (KOITO MFG CO LTD) 14 juin 1995 * page 1, ligne 21 - page 2, ligne 3 * * page 4, ligne 15 - page 6, ligne 23 * * figures 11,15 * ---	1-4	
D,A	FR 2 710 393 A (VALEO VISION) 31 mars 1995 * page 3, ligne 14 - ligne 31 * * page 4, ligne 1 - ligne 9 * * page 5, ligne 16 - ligne 21 * * figures 1,2,4 * ---	1,9,10, 14,15	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.6)
A	FR 2 657 680 A (VALEO VISION) 2 août 1991 * page 5, ligne 5 - page 6, ligne 29 * * figure 2 * -----	1,2,5,6	F21M
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 9 avril 1999	Examineur Clabaut, M
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			

EPO FORM 1503 03.82 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 99 40 0185

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.
Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

09-04-1999

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
FR 2576666 A	01-08-1986	DE 8533665 U	16-01-1986
GB 2109530 A	02-06-1983	FR 2516203 A	13-05-1983
		BR 8206520 A	27-09-1983
		DE 3241826 A	26-05-1983
		JP 1366629 C	26-02-1987
		JP 58087701 A	25-05-1983
		JP 61032761 B	29-07-1986
		SE 8206127 A	28-10-1982
GB 2284658 A	14-06-1995	JP 2753949 B	20-05-1998
		JP 7161202 A	23-06-1995
		JP 8087903 A	02-04-1996
		DE 4443953 A	14-06-1995
		US 5620246 A	15-04-1997
FR 2710393 A	31-03-1995	EP 0645578 A	29-03-1995
		JP 7169304 A	04-07-1995
		US 5567044 A	22-10-1996
FR 2657680 A	02-08-1991	DE 69108753 D	18-05-1995
		DE 69108753 T	24-08-1995
		EP 0439406 A	31-07-1991
		ES 2072558 T	16-07-1995
		JP 2651753 B	10-09-1997
		JP 4212202 A	03-08-1992
		US 5124891 A	23-06-1992

EPO FORM P0480

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82